



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 14 Réunion plénière du 26.11.2024

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Messieurs FONTAINE Dominique, FOISSEAU Joël, LANGLOIS Stéphane, LE BRUN Jean-Luc, LEFEVRE Dominique, MOGIS Michel

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Information pour les clubs

Homologation des rencontres : article 147 l'homologation des rencontres masculines seniors est prononcée par la CDCMS, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.

§§§§

ADOPTION DES PROCES VERBAUX

La commission procède à l'adoption :

- Du procès-verbal N. 1 de la réunion plénière du 20.08.2024 publié sur le site internet du DFSM le 26.08.2024.
- Du procès-verbal N. 2 de la réunion plénière du 17.09.2024 publié sur le site internet du DFSM le 20.09.2024.
- Du procès-verbal N.3 de la réunion plénière du 24.09.2024 publié le 30.09.2024 et de son annexe N.3 bis du 03.10.2024 publié sur le site internet du DFSM le 03.10.2024.
- * Du procès-verbal N. 4 de la réunion plénière du 09.10.2024 publié sur le site internet du DFSM le 14.10.2024.
- * Du procès-verbal N.5 de la réunion plénière du 08.10 2024 publié sur le site internet du DFSM le 14.10.2024 et le N.5 bis du 16.10.2024 publié sur le site internet du DFSM le 16.10.2024.

RECTIFICATIF

Dans le PV N. 9 du 24.10.2024

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n.29012786 FC BREaute BRETTEVILLE 2 / RC ETALONDES

Absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au FC BREaute BRETTEVILLE

Il faut lire une amende de 5€ est infligée au FC BREaute BRETTEVILLE pour une licence manquante (délégué)

DECISIONS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 29024334 du 13 octobre 2024 FRIENDS UNITED FC 1 – ES MONTIGNY VAUPALIERE 3

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 29 octobre 2024.

La Commission :

- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'ES MONTIGNY VAUPALIERE 2 sur le score de 0 – 3, sans toutefois en faire bénéficier le club de FRIENDS UNITED FC 1, (résultat acquis sur le terrain par cette équipe).

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n.28970947 du 20 octobre 2024 AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE 1 / US FORET DE ROUMARE 1

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 29 octobre 2024.

La Commission :

- valide la rencontre sur score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n.28970925 du 13 octobre 2024 US FORET DE ROUMARE 1 / US DE LA PRESQU'ILE 1

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 29 octobre 2024.

La Commission :

- valide la rencontre sur score acquis sur le terrain.

CRITERIUM VETERANS POULE I

Match n.29010089 du 20 octobre 2024 AS FAUVILLAISE 41 / ENT JS NOINTOT-FC GRUCHET 41

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 29 octobre 2024.

La Commission :

- reporte la rencontre au 12 janvier 2025.

RENCONTRES DE RATTRAPAGE DU 27 OCTOBRE 2024

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 29263374 A ROUENNAISE DE FOOT 41 / O DARNETAL 41.

Rencontre du 13 octobre 2024 jouée 27 octobre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

Match n° 29009694 ES TOURVILLAISE 41 / O DU LITTORAL 41.

Rencontre du 20 octobre 2024 jouée 27 octobre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

Match n° 29010092 ES INTERC St ANTOINE 41 / AS SASSETOT THEROULD 41.

La rencontre a été inversée. Rencontre du 20 octobre 2024 jouée 27 octobre 2024.

RENCONTRES DU 03 NOVEMBRE 2024

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29144552 AL DEVILLE MAROMME 2 / O.DE DARNETAL 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Une amende de 15€ est infligée au club de l'O.DE DARNETAL

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°28970225 ASC JIYAN KURDISTAN 1 / CAUDEBEC SAINT PIERRE F.2
Reserve d'avant match non confirmée du club de l'ASC JIYAN KURDISTAN 1

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE A

RAS

SENIORS APRES-MIDI Départementale 2 POULE B

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE C

Match 29216361 ST ETIENNE DU ROUVRAY 3/ CO CLEON 2
Reserve d'avant match non confirmée de ST ETIENNE DU ROUVRAY

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE D

Match 28970953 AS ST PIERRE VARENCEVILLE 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 2
Reserve d'après match confirmée de FC LE TRAIT DUCLAIR 2

Le dossier, transmis à la commission des règlements et contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match 28970952 FC NORD OUEST 1 // ROUEN AC 1

Reserve d'après match confirmée de FC NORD OUEST

le dossier, transmis à la commission des règlements et contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n. 29212951 MONT SAINT AIGNAN 1 / US FORET DE ROUMARE 1

Suspicion de participation au match d'un joueur suspendu.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE E

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE F

Match 29268976 GAINNEVILLE AC 1 /AS DE MONTIVILLIERS 2

Rencontre non jouée, la rencontre est reportée au 12/01/2025

Match 28984222 LE HAVRE FC 2012 2/ES INTERCOMMUNALE ST ANTOINE 1

Non utilisation de la FMI une amende 30€ est infligée à LE HAVRE FC 2012.

Absence de délégué sur la feuille de match une amende de 5€ est infligée à LE HAVRE FC 2012.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n. 29012800 O. BELMESNIL 1 / US LONDINIÈRES 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeant au banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à l'ES JANVALAISE.

Match n.29012799 FC BREAUTE BRETTEVILLE 2 / US ST MARTIN OSMONVILLE 1

Forfait déclaré du FC BREAUTE BRETTEVILLE 2

La Commission, jugeant en en première instance :

- donne match perdu par forfait à FC BREAUTE BRETTEVILLE 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier l'US ST MARTIN OSMONVILLE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au FC BREAUTE BRETTEVILLE. (annexe financière du DFSM).

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n.29013157 ROUEN AC 2 / AS GOURNAY FOOTBALL 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende 15€ est infligée au ROUEN AC.

Match n.29013159 ROUEN SAPINS FC 2 / AS5V 1

Une amende de 5€ est infligée à ROUEN SAPINS FC pour une licence manquante (arbitre assistant)

Une amende de 5€ est infligée à AS5V pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n.29013158 SC PETIT COURONNE 1 / AS BUCHY 2

La rencontre est reportée au 15 décembre 2024.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n.29013248 US YEBLERONNAISE 1 / FC ROLLEVILLAIS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende 15€ est infligée à l'US YEBLERONNAISE.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 29013831 ENT CS GRAVENCHON/ AMS PETIVILLE 2 // FC BOOS 1

Réserves d'avant match déposées par le FC BOOS 1.

le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlement et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°29149548 FC LE TRAIT DUCLAIR 3 / CANY FC 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au club de FC LE TRAIT DUCLAIR

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au club de CANY FC

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29017336 CANTELEU FC 2 / US DE GRAMMONT 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club de FC CANTELEU

Match n°29017339 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 / ENT.S.MONTIGNY VAUPALLIERE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au club de l'ES.MONTIGNY VAUPALLIERE

Une amende de 5€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n.29023251 ROUEN AC 3 / REUNIONNAIS FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au ROUEN AC.

Match n.29023250 ASL SIERVILLAISE 1 / A. ROUENNAISE DE FOOT 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeants banc de touche.

Une amende 15€ est infligée à A. ROUENNAISE DE FOOT.

Match n. 29023253 SC PETIT COURONNE 2 / ST JEAN FRESQUIENNES 1

Une amende de 5€ est infligée au SC PETIT COURONNE pour une licence manquante (arbitre assistant)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n.23688 ASC TOUSSAINT 1 / AS DE LA FRENAYE 1

Une amende de 5 € est infligée à l'AS DE LA FRENAYE pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n.29023689 AS DE LA CERLANGUE 1 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15 € est infligée à l'AS DE LA CERLANGUE.

Match n.23688 ASC TOUSSAINT 1 / AS DE LA FRENAYE 1

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n.29023933 AS DE MONTIVILLIERS 3 / ES DU MONT GAILLARD 5

Une amende 5€ est infligée à l'ES DU MONT GAILLARD pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n. 29023934 F LIBRE AS DU HAVRE 1 / FC BREUTE BRETTEVILLE 3

Constatant que l'équipe du FC BREUTE BRETTEVILLE 2 a déclaré forfait le 2 novembre 2024 par mail, envoyé de l'adresse officielle du club à 12 h 13 au DFSM pour la rencontre en Seniors Après-Midi D3 Poule A : FC BREUTE BRETTEVILLE 2 / US ST MARTIN OSMONVILLE 1 du 3 novembre 2024.

Considérant l'article 5 des règlements des compétitions du DFSM qui stipule :

« Le forfait d'une équipe supérieure entraîne, le jour de ce forfait, celui de toutes les équipes inférieures du club, dans la même catégorie d'âge. Toutefois, s'il est reconnu que ne figure pas dans les équipes inférieures aucun joueur ayant participé à deux des trois derniers matchs de l'équipe dite supérieure et déclarée forfait, cette mesure ne sera pas appliquée ».

Constatant qu'un joueur a participé aux trois derniers matchs de l'équipe 2 du FC BREUTE BRETTEVILLE.

La commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par forfait au FC BREUTE BRETTEVILLE 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier F LIBRE AS DU HAVRE sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au FC BREUTE BRETTEVILLE.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 29024085 : US AUFFAY 3 – FC VENTOIS 3
FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende 15€ est infligée à l'US AUFFAY.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 29024234 :US NORMANVILLAISE 1 - AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE 3
FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15 € est infligée à l'US NORMANVILLAISE.

Match n° 29024232 : ENT DU LITTORAL 1 – GCO BIHORELLAIS 3
Feuille FMI non utilisée du fait du GCO BIHOREL.
Une amende de 30€ est infligée au GCO BIHOREL.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 29024482 : AS PETIVILLE 2 – AS DE LA CERLANGUE 2
FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende 15€ est infligée au FC PETIVILLE.

Match n° 29024479 : FC EPREVILLE 2 – FC HATTENVILLE CŒUR 1
En raison d'un problème d'occupation du terrain d'EPREVILLE, la rencontre FC EPREVILLE 2 – FC HATTENVILLE COEUR 1 du 3 novembre 2024, a été inversée.
Le match retour aura lieu à EPREVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 29024586 : TRAIT D'UNION 1 – US ST THOMAS 3
FMI non transmise dans les délais réglementaires après la rencontre, une amende de 20€ est infligée au TRAIT D'UNION.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 29422666 FC SAINT JULIEN 41 / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC SAINT JULIEN.

Match n° 29422827 ROUEN SAPINS FC 41 / A HOULMOISE BOND 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au ROUEN SAPINS FC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

Match n° 29006495 ENT ASN-ASP 41 / FC BARENTINOIS 42.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ENT ASN-ASP.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

Match n° 29009433 US FORET DE ROUMARE 41 / YVETOT FC 42.

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'US FORET DE ROUMARE, La rencontre est reportée au 17 novembre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match n° 29010213 OH TREFILERIE NEIGES 41 / GAINNEVILLE AC 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'OH TREFILERIE NEIGES.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K

Match n° 29142885 AS Ste ADRESSE BUT 41 / ENT OCFC/US TILLEUL 42.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS Ste ADRESSE BUT.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L

Match n° 29006495 AS FL-CSE TOTAL 41 / AS ANGERVILLE ORCHER 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS FL-CSE TOTAL.

RENCONTRE DU 10 NOVEMBRE 2024

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°28970091 US DE GRAMMONT 1 / SAINT MAURICE FC HOUPEVILLE MALAUNAY 1

Réserve technique confirmée du club de SAINT MAURICE FC HOUPEVILLE MALAUNAY 1, le dossier transmis à la Commission Départementale de l'Arbitrage est mis en instance d'homologation

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE A

Match n. 28970401 US NORMANDE 76 1 / AS MESNIEROISE 1

La rencontre est reportée au 15 décembre 2024.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match 29216362 AJ CAULLE BOSC HARD 1/ CO CLEON 2

Réserve d'avant match non confirmée de AJ CAULLE BOSC HARD

La rencontre est validée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE D

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE E

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTALE 2 GROUPE F

Match 29258977 OH TREFILERIE NEIGES 2 / GAINNEVILLE AC 1

FM non utilisée du fait de OH. TREFILERIE NEIGES I

une amende 30€ est infligée à OH TREFILERIE NEIGES.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n.29012805 FC BREAUTE BRETTEVILLE 2 / US NORMANDE 76 2

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n.29013164 AS5V 1 / SC PETIT COURONNE 1

Réserve d'après match du SC PETIT COURONNE.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n. 29013165 ST AUBIN FC 2 / ROUEN SAPINS FC 3

Match arrêté à la 70ème minute pour faits disciplinaires.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres et à la Commission de discipline, est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 29013835 FC FERRIERES EN BRAY 1 / STADE SOTTEVILLE CC 3

Feuille de match insuffisamment rédigée, manque un dirigeant.

Une amende de 15 € est infligée au club de FC FERRIERES EN BRAY. 1.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°29149553 FC BARENTINOIS 3 / ES INTERCOMMUNALE SAINT ANTOINE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club de FC BARENTINOIS

Match n°29149552 US HERICOURT 1 / US VATTEVILLE BROTONNE 3

Une amende de 5€ est infligée au club de l'US HERICOURT pour une licence manquante (Délégué).

Match n°29149557 FC GRUGNY 1 / US DE BOLBEC 3

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée au 22 Décembre 2024

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29017345 FC TOURVILLE LA RIVIERE 2 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Une amende de 5€ est infligée au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°29017547 ROGERVILLE FC 2 / FC ROLLEVILLAIS 1

Une amende de 5€ est infligée au club de ROGERVILLE FC pour une licence manquante (Arbitre).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match 29022109 ES ARQUES LA BATAILLE 3/ST MARTIN OSMONVILLE 2

Non utilisation de la FMI du fait d'ARQUES LA BATAILLE 2.

une amende de 30€ est infligée à l'ES ARQUES LA BATAILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match 29022537 US DES VALLEES 1/AS FAUVILLAISE 4

FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

une amende de 15€ est infligée à US DES VALLEES

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n.29023256 REUNIONNAIS FC 2 / SC PETIT COURONNE 2

Une amende de 5€ est infligée au SC PETIT COURONNE pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n.29023250 ASL SIERVILLAISE 1 / A. PERSONNEL HOSPITALIER DU ROUVRAU 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'AS SIERVILLAISE.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Match n.29023255 ASPTT ROUEN 3 / ROUEN AC 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'ASPTT ROUEN.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n. OH TREFILERIE NEIGES 3 / MANEGLISE FC 1

Une amende de 5€ est infligée à O H TREFILERIS NEIGES pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n.29023939 CS SERVICE MUNICIPAUX LE HAVRE 3 / FC BREAUTE BRETTEVILLE 3

Une amende de 5€ est infligée au CS SERVICE MUNICIPAUS LE HAVRE pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n.29023938 ES DU MONT GAILLARD 5 / SC FRILEUSE 3

Une amende de 5€ est infligée à l'ES DU MONT GAILLARD pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n.29023937 U. FONTAINAISE 2 / AS DE MONTIVILLIERS 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'U. FONTAINAISE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 29024088 : ES ST OUEN DU BREUIL – FC ANNEVILLE MANEHOU 2

Une amende de 30 € est infligée à l'ES ST OUEN DU BREUIL pour non-utilisation de la FMI.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 29024238 : GCO BIHORELLAIS 3 – GD QUEVILLY FC 4

Une amende de 15 € est infligée au GCO BIHORELLAIS 3 pour FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

R A S .

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 29024487 : FC EPREVILLE 2 – AS OURVILLAISE 4

Une amende de 15 € est infligée au FC EPREVILLE 2 pour FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

R A S

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 29263590 FC NORD OUEST 41 / FC BOOS 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC NORD OUEST.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 29005837 SAINT AUBIN FC 42 / STADE SOTTEVILAIS CC 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au SAINT AUBIN FC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 29009679 FUSC BOIS GUILLAUME 42 / US MESNIL ESNARD FRA 42.

Constatant l'absence sur le terrain de l'US MESNIL ESNARD FRA 42 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à l'US MESNIL ESNARD FRA 42 sur le score de 0 but à 3,
- pour en faire bénéficier le FUSC BOIS GUILLAUME 42 sur le score de 3 buts à 0 ;
- inflige une amende de 168€ à l'US MESNIL ESNARD FRA.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

Match n° 29006502 US DOUDEVILLAISE 41 / AS OUVILLAISE 41.

La rencontre est reportée au 15 décembre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

Match n° 29009439 US PRESQU'ILE 41 / CAUX FC 42.

Constatant l'absence sur le terrain de CAUX FC 42 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à CAUX FC 42 sur le score de 0 but à 3,
- pour en faire bénéficier l'US PRESQU'ILE 41 sur le score de 3 buts à 0 ;
- inflige une amende de 168€ à CAUX FC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

Match n° 29009704 FC OFRANVILLAIS 41 / ES. JANVALAISE 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC OFRANVILLAIS.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match n° 29010217 GAINNEVILLE AC 41 / AC St ROMAIN COLBOSC 41.

La rencontre a été inversée.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L

R A S

COUPE CAILLOT -2éme TOUR joué le 17.11.2024

Toutes les rencontres sont validées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 29827205 RC ETALONDES 1 / CA LONGUEVILLAISE 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, manque délégué à la police du terrain.

une amende de 15 € est infligée à RC ETALONDES

Match n° 29827174 US STE MARIE DES CHAMPS 1 / AS LE TREPORT 3

Non utilisation de la FMI, une amende de 30 € est infligée au club de STE MARIE DES CHAMPS

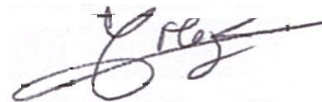
Le Président

P. LECORNU



le Secrétaire

M. MOGIS



-